



Assemblée générale

Distr. générale
8 février 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 155 de l'ordre du jour
**Financement de la Force intérimaire de sécurité
des Nations Unies pour Abyei**

Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	6
C. Coopération au niveau régional	10
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	11
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	11
II. Ressources financières	27
A. Vue d'ensemble	27
B. Contributions non budgétisées	28
C. Gains d'efficacité	28
D. Taux de vacance	28
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	29
F. Formation	30
G. Services de détection des mines et de déminage	30
H. Autres activités relatives aux programmes	31
I. Projets à effet rapide	32



III. Analyse des variations	32
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	35
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/283 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	36
A. Assemblée générale	36
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	44
Annexes	
I. Définitions	45
II. Organigrammes	47
Carte	49

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (exercice 2021/22), dont le montant s'élève à 270 472 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 168 observateurs militaires, 3 382 membres des contingents, 148 membres de la police des Nations Unies, 492 membres d'unités de police constituées, 177 agents recrutés sur le plan international [dont 2 emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 90 agents recrutés sur le plan national et 36 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2021/22 et l'objectif de la FISNUA est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et de l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	132 199,4	131 539,4	125 665,2	(5 874,2)	(4,5)
Personnel civil	40 129,4	45 205,0	52 080,6	6 875,6	15,2
Dépenses opérationnelles	86 681,5	87 039,5	92 726,4	5 686,9	6,5
Montant brut	259 010,3	263 783,9	270 472,2	6 688,3	2,5
Recettes provenant des contributions du personnel	3 152,4	3 331,0	3 576,0	245,0	7,4
Montant net	255 857,9	260 452,9	266 896,2	6 443,3	2,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	259 010,3	263 783,9	270 472,2	6 688,3	2,5

Ressources humaines^a									
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	21	1	–	–	22
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	21	1	–	–	22
Composantes									
Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière									
Effectif approuvé 2020/21	225	3 325	148	492	35	18	–	–	4 243
Effectif proposé 2021/22	168	3 382	148	492	35	19	–	–	4 244
Appui									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	–	–	118	69	2	36	225
Effectif proposé 2021/22	–	–	–	–	119	70	2	36	227
Total									
Effectif approuvé 2020/21	225	3 325	148	492	174	88	2	36	4 490
Effectif proposé 2021/22	168	3 382	148	492	175	90	2	36	4 493
Variation nette	(57)	57	–	–	1	2	–	–	3

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Par sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Dans sa résolution 2550 (2020), il a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2021 le mandat de la Force établi aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 1990 (2011). Dans cette même résolution, il a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2021 le mandat modifié par sa résolution 2024 (2011) et le paragraphe 1 de sa résolution 2075 (2012). Toujours dans cette résolution, il a prié le Secrétaire général de tenir des consultations conjointes avec les Gouvernements soudanais, sud-soudanais et éthiopien, et les parties prenantes concernées, afin de discuter de la stratégie de sortie de la FISNUA et d'élaborer des options en vue d'en permettre le retrait et la sortie responsables. Une fois la décision prise, un examen politique indépendant de la FISNUA devrait permettre de faire le point sur l'avenir de la mission et de déterminer les étapes concrètes de son retrait et de sa sortie responsables.

2. Le Conseil de sécurité a chargé la mission d'atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en permettant le retour des personnes déplacées, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la FISNUA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à plusieurs réalisations escomptées, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composantes (composante Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante Appui), dont chacune découle du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2020/21 est analysée pour chaque composante.

5. Dans le prolongement de la signature de l'Accord du 20 juin 2011, les parties ont signé, le 29 juin 2011, l'Accord sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et, le 30 juillet 2011, l'Accord concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière. Ces accords prévoyaient l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée s'étendant sur 10 kilomètres de chaque côté de la frontière du 1^{er} janvier 1956, en attendant le règlement de la question du statut des zones contestées et la démarcation définitive de la frontière. Ils prévoyaient également que la surveillance de la zone frontalière serait assurée par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, composé de représentants des deux parties et de l'Organisation des Nations Unies.

6. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a confié à la FISNUA des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et en a élargi la zone d'opérations à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Les nouvelles activités portaient notamment sur les aspects

suivants : a) aider les parties à honorer, dans la zone frontalière, les engagements qu'elles avaient pris en matière de sécurité ; b) appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme, notamment en apportant une aide et des conseils pour la planification et la coordination ; c) faciliter la liaison entre les parties et concourir à instaurer la confiance mutuelle.

7. Dans sa résolution 2550 (2020), le Conseil de sécurité a maintenu les effectifs militaires et policiers maximums autorisés tels qu'ils avaient été fixés aux paragraphes 4 et 5 de la résolution 2497 (2019), soit 3 550 militaires et 640 policiers, dont 148 policiers hors unités constituées et trois unités de police constituées. Dans cette même résolution, le Conseil a demandé à l'Organisation de prendre les mesures nécessaires pour déployer par phases du personnel de police supplémentaire afin que cet effectif autorisé de 640 soit atteint.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

8. La FISNUA est dirigée par un(e) chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général(e) secondé(e) par un(e) chef adjoint(e) de mission, un(e) commandant(e) de la force, un(e) commandant(e) adjoint(e) de la force, un(e) chef de la police civile, un(e) chef adjoint(e) de la police civile, un(e) chef de cabinet et un(e) chef de l'appui à la mission.

9. La Force continuera ses opérations depuis son quartier général, établi dans la ville d'Abyei, 12 bases opérationnelles de compagnie (Farouk, Diffra, Goli, Todach, Dokura/Rumajack, Highway, Noong, Tejalei, Banton, Marial Achak, Athony et Agok) et cinq bases opérationnelles temporaires dans la zone d'Abyei, une base de soutien logistique à Kadougli et deux sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (son quartier général et un poste de commandement de secteur à Kadougli, et un autre poste de commandement de secteur à Gok Machar). Quatre bases d'opérations (Tichwin, Safaha/Kiir Adem, Abou Qoussa et Soumaya/War-Abar) ont été mises en place et sont pleinement opérationnelles. Trois bataillons d'infanterie sont déployés dans les secteurs nord, centre et sud, appuyés par les unités de soutien correspondantes, notamment une unité autonome multirôle de soutien logistique, une unité médicale de niveau II, une unité légère du génie militaire et une équipe de déminage. Une force d'intervention rapide de la taille d'une compagnie a été mise sur pied au quartier général de la Force à Abyei pour apporter une certaine souplesse et servir de force de réserve. Le Service de la lutte antimines de l'ONU fournit les moyens nécessaires à la localisation et à l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et dans la région d'Abyei, afin d'assurer la liberté de circulation, la mobilité de la force et la dépollution des bases d'opérations et de concourir aux opérations de contrôle, de stockage et d'élimination des armes et munitions.

10. La Force continuera d'effectuer des patrouilles, en vue de surveiller et de contrôler le retrait des forces étatiques de la zone d'Abyei et de lutter contre les potentielles menaces extérieures en tirant parti de son implantation solide, en particulier dans les zones frontalières, et d'assurer la protection des civils. Afin de limiter les violences, elle continuera également d'établir des points de contrôle et de mener des opérations de fouille et de saisie, et le Comité mixte des observateurs militaires et l'équipe mixte d'observateurs militaires poursuivront leurs activités.

11. La FISNUA continuera également d'encourager les deux parties, en particulier le Soudan du Sud, à prendre part à l'élaboration d'un plan d'action stratégique aux fins de la mise en place du Service de police d'Abyei. Des projets de documents, y compris l'état des lieux, ont été établis à cet égard et sont prêts à être examinés par les parties. Aux fins de la création du Service de police d'Abyei, la police des Nations

Unies facilitera les activités de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement des policiers et dotera le Service des moyens de maintenir l'ordre public, en lui dispensant des formations et en lui assurant un appui logistique. Elle continuera de prêter son concours aux mécanismes de prévention et de réduction de la criminalité dans la collectivité, notamment en renforçant les capacités des comités de protection de la population locale non armés/du comité mixte de protection. Elle continuera également, à l'échelle locale, de mener des campagnes d'information sur la lutte contre la criminalité et d'effectuer des patrouilles destinées à renforcer la confiance, et de sensibiliser la population à la violence de genre et à la nécessité de signaler les crimes sans délai. En ce qui concerne les services pénitentiaires, elle s'emploiera à guider les comités de protection de la population locale et le comité mixte de protection et à leur donner des conseils sur les moyens d'assurer aux personnes placées dans les centres de détention un traitement conforme au droit international humanitaire et aux normes relatives aux droits de l'homme.

12. En mettant l'accent sur les efforts de stabilisation afin de promouvoir une culture de la paix, la FISNUA appuiera le dialogue intercommunautaire et les mécanismes de règlement des conflits intercommunautaires, y compris les comités mixtes pour la paix. Elle s'attachera également à faire face aux problèmes d'ordre public en faisant intervenir des acteurs de la justice traditionnelle, notamment le comité mixte de protection, les comités de protection de la population locale, les chefs traditionnels et notables locaux, et d'autres acteurs de la société civile. En outre, elle apportera son concours aux initiatives visant à organiser des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ainsi que d'autres réunions de haut niveau à Khartoum, Djouba et Addis-Abeba et dans la zone d'Abyei.

13. Elle recourra principalement aux projets à effet rapide pour mettre en place des conditions plus propices à l'exécution de son mandat mais aussi pour répondre aux besoins les plus pressants de la population. Ces projets accorderont le même rang de priorité à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés Ngok Dinka et Misseriya et à la mise en place des services et infrastructures de base.

14. La FISNUA continuera de faire en sorte que tous les agents humanitaires puissent accéder librement, en toute sécurité et sans entrave aux populations civiles qui ont besoin d'aide et de leur prêter toute l'assistance voulue pour mener leurs opérations humanitaires, conformément au droit international, y compris au droit international humanitaire applicable, et aux principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire d'urgence.

15. En vue d'appliquer la résolution [1325 \(2000\)](#) et les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité, et sachant que les obstacles qui continuent d'en entraver la pleine mise en œuvre ne seront levés que par un engagement réel en faveur de l'autonomisation, de la participation et des droits humains des femmes, la FISNUA s'emploiera à favoriser la véritable participation des femmes aux processus de paix et à tous les niveaux de la prise de décisions et à faire en sorte qu'il soit donné suite à tout acte de violence sexuelle ou sexiste, ou à toute violation des droits humains, notamment à l'égard de femmes ou d'enfants. Elle mettra également en place des mécanismes d'appui qui lui permettront de prendre mieux en compte les questions de genre dans ses opérations et d'accroître le nombre de femmes dans ses composantes militaire et Police. En outre, consciente du rôle important que peuvent jouer les jeunes d'Abyei dans le processus de paix, elle mettra l'accent, pendant l'exercice 2021/22, sur l'application de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité, dans laquelle celui-ci affirme que les jeunes peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits.

16. La FISNUA a aidé le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à établir une quatrième base d'opérations à Abou Qoussa en janvier 2020, achevant ainsi la phase de mise en place de sa capacité opérationnelle initiale dans le cadre du déploiement prévu dans son mandat. Au cours de l'exercice 2021/22, elle continuera d'aider le Mécanisme et les deux parties à atteindre les objectifs qu'il a fixés et à effectuer des patrouilles terrestres et aériennes dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

17. Actuellement, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière compte quatre bases d'opérations, à Safaha/Kiir Adem, à Soumaya/War-Abar, à Tichwin et à Abou Qoussa, relevant de deux postes de commandement de secteur, l'un à Gok Machar et l'autre à Kadougli.

18. La FISNUA, qui a pour mandat d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre les accords sur la sécurité aux frontières conclus entre les deux pays et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, continuera d'apporter son aide au Mécanisme en menant des missions de surveillance, de vérification et d'enquête dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Elle apportera en outre son concours en matière de planification, d'arbitrage, de coordination de la liaison, d'établissement de rapports, d'échange de l'information, de coordination des patrouilles et de sécurité, selon les circonstances. Des séances de formation spécifiques seront également élaborées et organisées à l'intention du Mécanisme, selon les besoins. La FISNUA aidera le Mécanisme à ouvrir les six derniers couloirs de passage de la frontière conformément aux résolutions adoptées par le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité le 18 mars 2019 et à vérifier leur bon fonctionnement et la liberté de passage de la frontière. Elle apportera son concours aux deux parties pour la tenue d'au moins deux réunions du Comité mixte de démarcation, l'élaboration d'un plan de travail et d'un budget détaillés relatifs à la démarcation de la frontière et les négociations sur les zones contestées, dans le cadre des accords signés.

19. Le Service de la lutte antimines continuera de fournir des services de déminage et d'enlèvement des restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, facilitant la libre circulation du personnel de la FISNUA, permettant aux civils de regagner leur foyer et assurant une migration pacifique et l'acheminement de l'aide humanitaire en dépolluant les bases d'opérations, les routes d'accès et les points de passage de la frontière et en mettant à disposition des équipes d'appui aux patrouilles des véhicules résistant aux mines et le personnel et les ressources de formation nécessaires. Les composantes civile et militaire, les populations locales et les nomades bénéficieront également de programmes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs. En outre, le Service de la lutte antimines continuera de détruire les armes et munitions confisquées conformément aux Normes internationales sur le contrôle des armes légères et de proposer aux patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière les solutions les plus viables. Il veillera par ailleurs à ce que les données relatives à la lutte antimines soient collectées et exploitées et à ce que toutes les activités de lutte antimines menées dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée soient coordonnées et conformes aux procédures qu'il a validées.

20. Pendant l'exercice 2021/22, la Force mettra en place une série d'activités de programme qui lui permettront de mieux s'acquitter de son mandat. Le renforcement des effectifs de la police des Nations Unies lui donnera les moyens dont elle a besoin pour travailler davantage avec les populations locales à Abyei, Agok et Diffra. Divers programmes, ateliers, campagnes d'information et séances de formation seront mis en place pour répondre aux besoins recensés parmi les populations locales, au sein

des comités mixtes pour la paix et des comités de protection de la population locale et au niveau des chefs traditionnels. Les activités prévues seront axées sur la police de proximité, la sensibilisation à la lutte contre la criminalité et l'accroissement de la participation des femmes et des enfants. Tant que le Service de police d'Abyei n'aura pas été mis sur pied, des activités de formation et de renforcement des capacités seront menées à l'intention des structures informelles des comités de protection de la population locale s'occupant actuellement de questions relatives à l'ordre public liées aux communautés Ngok Dinka et Misseriya.

21. En outre, la FISNUA mettra l'accent sur les activités visant à améliorer le dialogue entre les parties et entre les communautés, à renforcer la concrétisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, à favoriser la participation civique, en particulier des femmes et des jeunes, à promouvoir la paix pendant la saison de la migration, à traiter des questions de protection, y compris celles qui touchent spécifiquement les femmes, et à faciliter la gestion des questions transfrontalières en collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

22. La saison des pluies cause des dommages sur le réseau routier qui relie les bases d'opérations dans la zone d'Abyei et entrave donc gravement la mobilité de la Force et sa capacité de mener des opérations. Pendant l'exercice 2021/22, la FISNUA continuera d'améliorer l'état de ses infrastructures et de mener d'autres activités visant à assurer sa mobilité et à garantir la sécurité et la sûreté de ses contingents et des opérations dans sa zone d'intervention.

Activités d'appui

23. Au cours de l'exercice 2021/22, la FISNUA continuera d'utiliser des aéronefs pour assurer les mouvements du personnel et des marchandises, en particulier pendant la saison des pluies, quand la majorité des routes sont impraticables. Du fait d'obstacles persistants à l'utilisation et à la mise en service de la piste d'atterrissage d'Athony en l'absence d'autorisations, les vols réguliers de passagers et de marchandises emprunteront les itinéraires Abyei-Kadougli-Khartoum et Abyei-Wau-Entebbe à l'aide d'une combinaison d'avions et d'hélicoptères. Pendant l'exercice, les hélicoptères exploités par un contingent au titre d'une lettre d'attribution ne seront plus utilisés à des fins logistiques ou administratives mais uniquement destinés à des opérations militaires, y compris les déploiements et les retraits de troupes, les patrouilles, les missions de reconnaissance et d'autres mouvements de troupes dans la zone de la mission. Dans un effort de réduction des coûts, et selon l'état des routes, la relève des militaires et du personnel de police sera assurée par la route pour les marchandises et par voie aérienne pour le personnel.

24. La mission propose que soient maintenus les arrangements commerciaux, pendant l'exercice 2021/22, pour deux avions, l'un à Entebbe pour les évacuations sanitaires et les vols réguliers Entebbe-Wau-Entebbe, et l'autre à Khartoum pour les évacuations sanitaires et les vols réguliers Abyei-Kadougli-Khartoum. L'un des avions sera utilisé principalement pour les patrouilles, la logistique et les évacuations médicales du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

25. La mission a mis en place un cadre de gestion du risque institutionnel devant lui permettre de se faire une idée claire de son niveau de risque global. En 2021/22, elle continuera de renforcer ce cadre et de travailler à l'élaboration d'une politique opérationnelle visant à réduire et à atténuer les principaux risques d'ordre opérationnel, financier et sanitaire et de sécurité, dans l'exécution de son mandat. Plus précisément, elle s'efforcera d'atténuer le risque de latence et de manque de mobilité pendant la saison des pluies par une augmentation de sa capacité de mobilité, qui passera par l'amélioration des opérations menées par des tiers, l'intégration

d'unités légères de génie militaire reconfigurées et le renforcement du matériel lourd, dont l'entretien sera plus fréquent. Elle continuera de s'employer à remédier à son exposition aux risques environnementaux, notamment en ce qui concerne les maladies transmises par l'eau, qui sont fréquentes pendant la saison des pluies, et les déchets solides. Pendant l'exercice, elle continuera de mettre en œuvre le système de gestion à distance des infrastructures de terrain et à en étendre la portée afin de surveiller à distance et de gérer et contrôler les installations, le matériel et la consommation des ressources. Elle s'emploiera également à atténuer les risques pour la santé, le bien-être et les opérations pouvant résulter de la défaillance d'équipements essentiels, de la mauvaise gestion des cours d'eau et de l'état de délabrement des cantonnements préfabriqués. À cette fin, elle prévoit d'investir dans le remplacement de tous les logements des contingents sur une période de trois ans, à compter de l'exercice 2021/22. Enfin, elle continuera de travailler à combler les lacunes en matière de capacités médicales, principalement imputables à la difficulté de mener des évacuations sanitaires primaires et secondaires, la FISNUA opérant dans un environnement éloigné, austère et hostile.

26. Pendant l'exercice 2021/22, la FISNUA continuera d'améliorer son infrastructure informatique et de communication, l'objectif étant d'accroître sa résilience et sa disponibilité tout en la développant. L'extension à d'autres sites nécessite l'amélioration des ressources technologiques de la mission. En outre, avec l'augmentation du télétravail, la mission doit prendre des dispositions pour porter son infrastructure informatique et de communication à un niveau qui lui permette d'être plus accessible et plus flexible pour le personnel travaillant à distance, si les restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) devaient se prolonger pendant l'exercice 2021/22.

27. Le projet de budget pour l'exercice 2021/22 inclut un projet dont le coût est estimé à 1 million de dollars ou plus, à savoir le recours à des services d'équipement lourd permettant d'améliorer la mobilité des forces dans la région d'Abyei (1,9 million de dollars). Ce projet d'investissement devrait améliorer immédiatement la mobilité des forces. La Force continuera de sous-traiter la gestion des services assurés dans les camps, ce qui a déjà permis de diminuer considérablement sa dépendance vis-à-vis des vacataires.

28. Au cours de l'exercice 2021/22, La FISNUA poursuivra la mise en œuvre du programme triennal visant à réduire l'empreinte écologique de la mission grâce à une stratégie en trois volets. En premier lieu, elle entend réduire sa dépendance aux combustibles fossiles par l'installation de systèmes d'éclairage solaire et la construction de cinq fermes solaires permettant de réduire davantage l'utilisation de combustibles fossiles. Elle prévoit également de construire six sites de gestion centralisée des déchets sur les bases d'opérations, permettant une gestion plus efficace des déchets liquides et solides. Enfin, elle prévoit la construction de centrales électriques améliorées dotées de dispositifs d'évacuation des eaux et de déshuileurs. Parallèlement, au cours de l'exercice, elle poursuivra la campagne en faveur de l'environnement en plantant les 5 000 arbres restants d'essences indigènes sur tous les sites de la zone de la mission.

C. Coopération au niveau régional

29. La Force restera en contact étroit et régulier avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique afin de synchroniser les mesures susceptibles de faire en sorte que les parties s'acquittent des obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des divers accords qu'elles ont signés, et qu'elles donnent suite aux décisions de l'Union africaine. Elle soutiendra les initiatives de

l'Envoyé spécial et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Elle concourra à la tenue des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei et du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité ainsi qu'à l'application des décisions qui y auront été prises.

30. En outre, la Force continuera de collaborer avec la MINUSS et la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan en échangeant des connaissances et des informations sur des questions d'intérêt commun, dont la migration transfrontalière.

31. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera de fournir des services partagés à ses missions clientes, dont la FISNUA, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, indemnités et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études et des demandes de remboursement des frais de voyage en mission, services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

32. Par l'intermédiaire de sa composante opérationnelle et de sa composante Police des Nations Unies, et grâce à la coordination entre civils et militaires, la Force continuera de coordonner des activités avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la zone d'Abyei, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et la communauté des donateurs. En particulier, elle appuiera l'acheminement et la fourniture de l'aide humanitaire et de l'assistance au relèvement dans toute la zone en veillant à la sécurité et à la libre circulation du personnel concerné. Par ailleurs, elle continuera de coordonner l'action qu'elle mène pour protéger les civils avec celle des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, renforcera ses relations avec les équipes de pays des Nations Unies à Djouba et à Khartoum, notamment en participant à des réunions et en procédant à des échanges d'information, et appuiera le programme multisectoriel des Nations Unies relatif à l'aide humanitaire, au relèvement et au développement et à la consolidation de la paix. Elle s'emploiera, de concert avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à renforcer la coordination de l'action humanitaire et de l'appui aux comités de protection communautaire. En ce sens, elle continuera de promouvoir les initiatives locales à l'intention de la population par l'intermédiaire de la société civile et au moyen de projets à effet rapide.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

33. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

34. Le Bureau du (de la) Chef de la mission assurera la direction exécutive et l'administration de la Force. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du (de la) Chef de la mission									
Postes approuvés 2020/21	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Postes proposés 2021/22	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de la mission									
Postes approuvés 2020/21	–	1	5	2	–	8	–	–	8
Postes proposés 2021/22	–	1	5	2	–	8	–	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) commandant(e) de la force									
Postes approuvés 2020/21	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2021/22	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) commandant(e) adjoint(e) de la force									
Postes approuvés 2020/21	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2021/22	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière									
Postes approuvés 2020/21	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2021/22	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission									
Postes approuvés 2020/21	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Postes proposés 2021/22	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section déontologie et discipline									
Postes approuvés 2020/21	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Postes proposés 2021/22	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2020/21	1	4	8	5	3	21	1	–	22
Postes proposés 2021/22	1	4	8	5	3	21	1	–	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière

35. La FISNUA aidera les parties à faire sortir le processus politique relatif à Abyei de l'impasse persistante dans laquelle il se trouve. Grâce aux bons offices du (de la) Chef de la Mission par intérim, la FISNUA aidera également les parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de l'Accord du 20 juin 2011 et de tout autre accord ultérieur qui pourrait être conclu entre elles, notamment en apportant un appui au Comité mixte de contrôle d'Abyei, au Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et aux réunions de haut niveau entre les parties. La FISNUA continuera de promouvoir le dialogue intercommunautaire, la réconciliation et la collaboration entre les Misseriya et les Ngok Dinka et de fournir des moyens propres à faciliter et à appuyer, sur le plan technique, les initiatives de dialogue intercommunautaire, de consolidation de la paix et de renforcement de la confiance, que ce soit entre les administrateurs en chef, les chefs traditionnels ou les représentants des communautés. Dans cette optique, elle entreprendra notamment de mieux se coordonner avec les autorités locales et de mieux sensibiliser la population locale aux programmes de relèvement et de résilience, en collaboration avec les divers organismes, fonds et programmes.

36. La mission entretiendra également le contact avec les parties prenantes par le biais d'un large éventail d'activités médiatiques, de campagnes de sensibilisation et de plaidoyer ciblant la société civile d'Abyei et les groupes de jeunes et de femmes des communautés ngok dinka et misseriya afin de promouvoir la participation et le dialogue au sein de la population d'Abyei.

37. La Force mènera des opérations mobiles et dynamiques (notamment des patrouilles de longue distance), patrouillera de jour et de nuit et fournira des escortes sur demande pour surveiller les opérations de démilitarisation, contrer les menaces, préserver sa capacité d'appréciation des situations, renforcer la confiance et créer des conditions permettant d'assurer la sûreté et la sécurité des opérations humanitaires. À la saison sèche, elle renforcera sa présence dans les secteurs clés afin de protéger les migrations saisonnières et maintiendra le fonctionnement de postes de contrôle temporaires et permanents le long de l'itinéraire principal de ravitaillement et d'autres itinéraires secondaires pour contrôler les déplacements d'éléments armés présumés et vérifier s'ils détiennent des munitions. Dans le cadre de l'application des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 relatives à la sécurité, elle facilitera les travaux du Comité et des équipes mixtes d'observateurs militaires.

38. S'appuyant sur ses capacités policières hors unités constituées qui ont été renforcées, la Force continuera d'apporter son concours pour qu'une opération de planification conjointe intégrée soit menée avec les deux parties, l'objectif étant de créer le Service de police d'Abyei, et appliquera les conclusions de l'opération, une fois celles-ci approuvées. À cet égard, la composante Police de la Force aidera les parties, conformément à son mandat de renforcement des capacités, à concevoir et à établir des documents de base (concernant notamment le mandat du personnel de police), un plan stratégique, un cadre de mise en œuvre et un concept des opérations conforme à celui du Comité mixte de contrôle d'Abyei ; à mettre au point des critères de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement ; à donner des orientations en matière de formation et de mentorat ; à mobiliser des donateurs. En outre, elle entend renforcer les capacités du Service de police d'Abyei pour que celui-ci puisse protéger les infrastructures pétrolières dans la zone d'Abyei, de même que les civils se trouvant sous la menace imminente d'actes de violence physique. Entre-temps, la composante accomplira un travail de police de proximité, notamment en effectuant des patrouilles au niveau local pour dialoguer avec la population et établir la confiance, en vue de garantir la sécurité et le maintien de l'ordre et de faciliter le retour des déplacés. Elle fournira des services de coordination et d'appui,

notamment sous la forme de renforcement des capacités, afin de permettre aux comités de protection de la population locale de contribuer à la gestion du maintien de l'ordre, y compris en garantissant des conditions de détention décentes et en veillant au respect des droits fondamentaux des détenus, et elle organisera des programmes de formation et de sensibilisation au niveau local sur les questions de maintien de l'ordre.

39. Pour contribuer à garantir la sécurité, l'acheminement de l'aide humanitaire, la liberté de circulation et la protection des civils exposés à une menace imminente, des opérations de déminage seront menées dans les zones de responsabilité de la FISNUA et du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Pendant l'exercice 2021/22, les activités de lutte antimines seront axées sur le relevé de champs de mines et l'élimination d'engins explosifs dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La Force disposera de véhicules protégés contre les mines et d'équipes dotées de moyens de neutralisation des explosifs et des munitions afin de garantir la liberté de circulation du Mécanisme. Elle proposera, selon les besoins, des conseils techniques, une formation et du matériel en matière de maîtrise des armes légères et de petit calibre dans la zone d'Abyei. Le personnel des Nations Unies, le personnel militaire et les populations locales recevront une formation sur les risques liés aux engins explosifs. Toutes les activités de lutte contre les mines seront coordonnées par le Service de la lutte antimines et les données pertinentes seront saisies dans le Système de gestion de l'information pour la lutte antimines.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite les migrations pacifiques et l'acheminement de l'aide humanitaire ; renforcement des capacités du Service de police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011

1.1.1 Aucune attaque contre les intervenants humanitaires (2019/20 : 0 ; 2020/21 : 0 ; 2021/22 : 0)

1.1.2 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant la migration (2019/20 : 4 ; 2020/21 : 0 ; 2021/22 : 0)

1.1.3 La zone d'Abyei est pour l'essentiel exempte de personnel armé, de matériel et d'armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au Service de police d'Abyei (nombre de cas où la présence de personnel armé, de matériel et d'armes a été signalée : 2019/20 : 56 ; 2020/21 : 19 ; 2021/22 : 18)

1.1.4 Aucun mouvement de la Force, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des travailleurs humanitaires et des civils n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (2019/20 : 0 ; 2020/21 : 0 ; 2021/22 : 0)

Produits

- 547 500 jours-personnes de patrouille dans la zone d'Abyei pour assurer la sécurité et contrôler, vérifier et surveiller la zone, ainsi que pour déceler et prévenir les incursions (25 soldats par patrouille × 60 patrouilles par jour × 365 jours)
- 9 490 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone d'Abyei, à des fins d'alerte rapide et d'atténuation des conflits (13 équipes × 2 patrouilles par jour × 365 jours)

- 117 heures de vol effectuées pour observer la démilitarisation des groupes armés et mener des enquêtes (2,25 heures × 52 semaines)
- Organisation de 446 réunions du Comité conjoint de sécurité, avec la participation de la Force et de représentants de chacune des populations misseriya et ngok dinka
- Prestation d'un soutien logistique et administratif pour 4 réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei ou des réunions similaires de haut niveau entre les parties
- Organisation et facilitation de 3 réunions pour les administrations et les chefs traditionnels misseriya et ngok dinka dans le but de favoriser le dialogue intercommunautaire et la réconciliation, et appui aux mécanismes de règlement des différends intercommunautaires, notamment au moyen d'un minimum de 40 réunions du comité mixte pour la paix entre les communautés
- Organisation et facilitation de 4 consultations des groupes de femmes et des chefs traditionnels misseriya et ngok dinka sur le renforcement de la participation des femmes aux processus de paix, et fourniture d'un appui logistique et technique aux groupes de femmes locaux pour mener des discussions de groupe sur les femmes et la paix et la sécurité
- Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et conduite de 2 555 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes × 1 patrouille par jour × 365 jours)
- 14 600 jours de patrouilles locales de contact effectuées par la police des Nations Unies pour le suivi du retour en toute sécurité des déplacés, pour la sécurité et le maintien de l'ordre et pour l'établissement de rapports à ce sujet (20 équipes × 2 patrouilles par jour × 365 jours)
- 87 600 jours-personnes de patrouille et de déploiement des unités de police constituées des Nations Unies, en vue de lutter efficacement contre les menaces criminelles au marché commun d'Amiet, et dans d'autres zones de tension à Abyei qui nécessitent une intervention des unités de police constituées, y compris pour protéger le personnel et les installations des Nations Unies (10 personnes par patrouille × 3 patrouilles par section × 4 sections par unité de police constituée × 2 unités de police constituées × 365 jours)
- Conseils et encadrement apportés à 30 comités de protection de la population locale et à 1 comité mixte pour la paix par un regroupement dans des locaux communs
- Appui à 1 conférence prémigratoire et 1 conférence postmigratoire, en coordination avec les organismes, fonds et programmes, afin de promouvoir la paix pendant la saison des migrations et de faire connaître les enseignements à en tirer
- Soutien logistique, en coordination avec la MINUSS, pour 1 conférence visant à promouvoir le dialogue entre les communautés de la zone d'Abyei et les communautés des zones voisines au Soudan du Sud, notamment les Nuer et les Twic Dinka
- Fourniture de conseils et d'un appui à 45 programmes locaux de formation et de sensibilisation à la lutte contre la criminalité (15 dans le secteur nord, 15 dans le secteur central et 15 dans le secteur sud)
- Appui à 6 ateliers fournis par les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies compétents en ce qui concerne la consolidation de la paix entre les populations misseriya et ngok dinka, notamment la réconciliation, la justice traditionnelle, les questions de genre, la protection et la gouvernance, et sensibilisation autour de la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre »
- Prestation de services liés à la lutte antimines, y compris la sécurisation et le dégagement de 100 % des itinéraires, comme demandé par la FISNUA dans la zone d'Abyei ; 100 % des terres de la zone d'Abyei, comme demandé par la FISNUA, sont confirmées comme étant exemptes de mines et de restes explosifs de guerre ; 100 % des mines et des restes explosifs de guerre signalés dans la zone d'Abyei ont été enlevés et détruits ; et 100 % des armes et munitions confisquées remises au Service de la lutte antimines ont été détruites en toute sécurité, conformément aux procédures du Service
- Organisation de 270 séances de formation sur les risques liés aux engins explosifs (30 séances par mois × 9 mois) à l'intention des populations de la zone d'Abyei ; organisation de 48 séances de formation de

base sur les impératifs de sécurité en matière de mines et de restes explosifs de guerre à l'intention des membres du personnel de la Force et des militaires nouvellement arrivés (4 séances par mois × 12 mois)

- Campagnes d'information publique visant à mettre en évidence l'action de la FISNUA à Abyei, y compris la production et la distribution de brochures, de dépliants, de T-shirts et d'autres types d'articles distribués à la population d'Abyei lors d'événements organisés à son intention (1 tournoi de football et 1 festival culturel) ainsi que de 3 journées des Nations Unies observées (la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies le 29 mai, la Journée internationale de la paix le 21 septembre et la Journée des Nations Unies le 24 octobre)

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.2 Fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

1.2.1 Vérification des plans de retrait et des allégations de déplacements par la surveillance de la totalité de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée non contestée

1.2.2 Déploiement intégral du personnel du Service de la lutte antimines au siège du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et bases d'opérations en activité afin de fournir un appui au Mécanisme selon les besoins

Produits

- 1 830 patrouilles terrestres mixtes (4 équipes × 1,25 patrouille par jour × 366 jours) et 48 patrouilles de longue distance mixtes (2 secteurs × 2 patrouilles par mois × 12 mois), avec le soutien d'équipes d'appui aux patrouilles à bord de véhicules à l'épreuve des mines, et 96 patrouilles aériennes effectuées par les équipes intégrées du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à un rythme de 8 patrouilles par mois
- Fourniture de conseils et d'un appui pour la coordination et la planification des opérations de surveillance dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans le cadre de 52 réunions avec des responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au siège du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et dans les bases d'opérations
- Prestation de services liés à la lutte antimines, y compris la vérification de l'absence de mines et de restes explosifs de guerre sur 100 % des terres, pour donner suite à la demande du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ; 100 % des itinéraires dégagés et sécurisés, conformément à la demande du Mécanisme ; enlèvement et destruction de 100 % des mines et des restes explosifs de guerre signalés dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, conformément aux procédures du Service de la lutte antimines ; détachement d'équipes d'appui du Service de la lutte antimines à bord de véhicules protégés contre les mines pour accompagner 100 % des patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Facteurs externes

Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais continuent de respecter les accords suivants : Accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ; Accord sur les dispositions de sécurité du 27 septembre 2012 ; Accord du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière ; Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Ils fournissent à la FISNUA tout l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat, conformément aux résolutions [1990 \(2011\)](#) et [2024 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité et à l'accord sur le statut des forces conclu avec chacune des deux parties. La Force jouit d'une pleine liberté de circulation et ses opérations ne sont pas entravées par les conflits transfrontières.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)

<i>Catégorie de dépenses</i>										<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>										
Effectif approuvé 2020/21										225
Effectif proposé 2021/22										168
Variation nette										(57)
<i>II. Contingents</i>										
Effectif approuvé 2020/21										3 325
Effectif proposé 2021/22										3 382
Variation nette										57
<i>III. Police des Nations Unies</i>										
Effectif approuvé 2020/21										148
Effectif proposé 2021/22										148
Variation nette										–
<i>IV. Unités de police constituées</i>										
Effectif approuvé 2020/21										492
Effectif proposé 2021/22										492
Variation nette										–
<i>V. Personnel civil</i>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>				
Bureau du (de la) chef de la police										
Effectif approuvé 2020/21	–	1	3	1	1	6	2	–	–	8
Effectif proposé 2021/22	–	1	3	1	1	6	2	–	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) chef de cabinet (civil)										
Effectif approuvé 2020/21	–	1	4	–	2	7	2	–	–	9
Effectif proposé 2021/22	–	1	4	–	2	7	2	–	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la liaison avec les communautés										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	3	3	–	6	3	–	–	9
Effectif proposé 2021/22	–	–	3	3	–	6	4	–	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Bureau de la communication et des relations publiques										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	1	1	–	2	–	–	–	2
Effectif proposé 2021/22	–	–	1	1	–	2	–	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Groupe de la sûreté et de la sécurité										
Effectif approuvé 2020/21	–	–	1	1	12	14	11	–	–	25
Effectif proposé 2021/22	–	–	1	1	12	14	11	–	–	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)										
Effectif approuvé 2020/21	–	2	12	6	15	35	18	–	–	53
Effectif proposé 2021/22	–	2	12	6	15	35	19	–	–	54
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Total (I-V)										
Effectif approuvé 2020/21										4 243
Effectif proposé 2021/22										4 244
Variation nette										1

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Tableau 3

Changements proposés : composante 1 (sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)

Unité administrative	Postes/emplois de temporaire			Description
	Changement proposé	Nombre de postes et emplois concernés	Classe	
Bureau de la liaison avec les communautés	Création		1	Administrateur recruté sur le plan national
Total			1	

Bureau de la liaison avec les communautés

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

40. Il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 2^e classe) (administrateur recruté sur le plan national) au Bureau de la liaison avec les communautés. Le Bureau de la liaison avec les communautés, en tant que composante essentielle relevant du Bureau du (de la) chef de cabinet/administrateur(trice) principal(e), est chargé de promouvoir le dialogue intercommunautaire, la réconciliation et les liens entre les Misseriya et les Ngok Dinka. Il facilite le processus de paix, permet des migrations saisonnières pacifiques et sans heurts et assure la facilitation nécessaire au dialogue intercommunautaire à plusieurs niveaux ainsi qu'aux initiatives de consolidation de la paix et de renforcement de la confiance. Le Bureau de la liaison avec les communautés collabore avec les administrations locales des deux communautés et s'efforce de renforcer les capacités locales en matière de gestion des processus de maintien de l'ordre. Actuellement, le Bureau de la liaison avec les communautés compte cinq agents (1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3) en poste au quartier général de la mission et un agent (P-3) en poste à Diffra, avec trois assistant(e)s multilingues (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), dont l'un(e)

travaille à Diffra. Il y a également à Diffra un(e) attaché(e) de liaison de la Force, mais la personne titulaire de ce poste est principalement chargée de l'aspect sécurité par le biais du mécanisme du Comité conjoint de sécurité. Comme la communauté des Misseriya, de même que celle des Ngok Dinka, est un acteur de premier plan dans la zone d'Abyei, il importe de renforcer les activités et la couverture du Bureau de la liaison avec les communautés dans la partie nord de la région, là où la présence des Misseriya est la plus importante. Dans sa résolution 2445 (2018), le Conseil de sécurité a confié à la FISNUA le mandat de travailler en coordination avec l'administration mise en place à Abyei par Djouba et avec l'administration misseriya à Mougla, en s'appuyant sur les capacités civiles voulues pour maintenir la stabilité et promouvoir la réconciliation intercommunautaire. Ce mandat exige de la FISNUA qu'elle accroisse sa connaissance de la zone nord de l'Abyei, mais aussi des zones plus au nord, dans l'État du Kordofan occidental, ainsi que sa visibilité dans ces zones. C'est pourquoi il s'impose de recruter à Diffra un(e) autre spécialiste de la liaison avec la population locale qui sera chargé(e) de coordonner les activités de fond de la mission avec les institutions traditionnelles et l'administration locale nommée par Khartoum, les mécanismes de justice traditionnelle et les autres parties prenantes dans la région du nord. Ce(tte) spécialiste supplémentaire serait également en mesure d'assurer une liaison efficace avec les chefs traditionnels misseriya basés à Mougla pour faire avancer l'exécution du mandat.

Composante 2 : appui

41. La composante Appui est chargée de fournir des services rapides, efficaces, efficaces et responsables afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle apportera un soutien à l'effectif autorisé de 168 observateurs militaires, 3 382 membres des contingents, 148 membres de la police des Nations Unies, 492 membres d'unités de police constituées et 303 membres du personnel civil. La FISNUA s'efforcera d'atteindre l'excellence opérationnelle en fournissant une gamme complète de services, notamment : services d'audit, de gestion des risques et de conformité ; services de transports aériens ; services budgétaires et financiers et services de communication de l'information ; services liés au personnel civil ; services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures ; gestion du carburant ; services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications ; services médicaux ; services de gestion de la chaîne d'approvisionnement ; services relatifs au personnel en tenue ; services de gestion des véhicules et de transport terrestre.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la mission de services d'appui rapides, efficaces, efficaces et responsables

2.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2019/20 : 67,5 % ; 2020/21 : ≥ 90 % ; 2021/22 : ≥ 90 %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2019/20 : 7,9 % ; 2020/21 : 8 % ± 3 % ; 2021/22 : 10 % ± 3 %)

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2019/20 : 22 % ; 2020/21 : ≥ 29 % ; 2021/22 : ≥ 29 %)

2.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019/20 : 47 ; 2020/21 : ≤ 45 ; 2021/22 : ≤45)

2.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2019/20 : 258 ; 2020/21 : ≤ 130 ; 2021/22 : ≤120)

2.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2019/20 : 76 ; 2020/21 : 100 ; 2021/22 : 100)

2.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2019/20 : 81 % ; 2020/21 : ≥ 85 % ; 2021/22 : ≥ 85 %)

2.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2019/20 : 1 882 ; 2020/21 : ≥ 1 800 ; 2021/22 : ≥ 1 800)

2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %)

2.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2019/20 : 98 % ; 2020/21 : ≥ 95 % ; 2021/22 : ≥ 95 %)

2.1.12 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2019/20 : sans objet ; 2020/21 : ≤ 20 % ; 2021/22 : ≤ 20 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration et à la mise en service de plusieurs modules Umoja-Extension

Services de transports aériens

- Exploitation et entretien de 7 aéronefs (3 avions et 4 hélicoptères)
- Réalisation de 4 635 heures de vol prévues (3 304 par des prestataires du secteur privé, 1 331 par des prestataires du secteur militaire) tous services confondus, notamment le transport de passagers, le fret, les patrouilles, les missions d'observation, de recherche et de sauvetage et les évacuations sanitaires secondaires et primaires
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 7 appareils, ainsi que pour 15 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 270,5 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 303 civils (175 agents recrutés sur le plan international, 90 agents recrutés sur le plan national, 2 temporaires et 36 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement du personnel, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 20 installations de la mission réparties entre 20 sites
- Exécution de 10 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (dont 28 puits/trous de sonde et 23 installations de traitement et de purification de l'eau) et fourniture de services d'appui à 11 installations de purification et de traitement de l'eau appartenant aux contingents, dans 9 sites
- Exploitation et entretien de 150 groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis entre 20 sites et de 10 centrales solaires réparties entre 10 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 20 sites
- Prestation de services de nettoyage, d'entretien des terrains et de lutte phytosanitaire dans 18 sites et de services de blanchisserie dans 2 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 12,8 millions de litres de carburant (3,8 millions de litres pour les opérations aériennes, 1,0 million pour les transports terrestres et 8,0 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 20 sites ; mobilisation de 2 points de distribution supplémentaires à l'usage du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 1 070 radios portatives, de 628 radios mobiles pour véhicules et de 115 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, dont 12 microterminaux VSAT, 24 centraux téléphoniques et 23 liaisons hertziennes, et fourniture de 28 téléphones satellitaires et 150 téléphones mobiles à carte prépayée

- Fourniture de 673 ordinateurs et de 178 imprimantes pour un effectif moyen de 639 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 346 appareils et 35 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 32 réseaux locaux et 12 réseaux étendus, dans 20 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 11 000 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 5 000 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien des centres de soins appartenant à l'ONU (1 unité médicale ou dispensaire de niveau I) et appui aux centres de soins appartenant aux contingents (10 unités médicales de niveau I et 1 unité médicale de niveau II)
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 5 unités médicales (3 de niveau III et 2 de niveau IV) dans 5 sites situés dans la zone de la mission et en dehors de celle-ci

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 20 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution de 10 710 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 125 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 4 190 militaires et policiers (168 observateurs militaires, 130 officiers d'état-major, 3 252 membres des contingents, 148 membres de la police des Nations Unies et 492 membres d'unités de police constituées)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 3 744 membres des contingents et unités de police constituées, répartis entre 14 sites permanents
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 3 744 membres des contingents et des unités de police constituées
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 3 519 militaires et policiers

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 425 véhicules appartenant à l'ONU (267 véhicules légers, 72 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 4 véhicules blindés et 80 autres véhicules, remorques et accessoires spécialisés) et de 579 véhicules appartenant aux contingents, ainsi que de 3 ateliers d'entretien et de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Prestation de services visant à assurer la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour la zone administrative d'Abyei et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
- Communication par radio assurée 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies

- Conduite de 20 évaluations de la sécurité des sites de la FISNUA ainsi que de ceux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies établis à proximité immédiate des camps de la Force, des locaux communs et du complexe d'ONG d'Agok, dans le cadre de la stratégie « Sauver des vies ensemble », de 20 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle, d'évaluations de l'état du matériel de sécurité et d'inspections de sécurité incendie, ainsi que de 20 visites du personnel

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

VIH/sida

- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles reposant notamment sur la communication d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont ni interrompus ni restreints. Les fournisseurs et les sous-traitants livrent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a		Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2020/21	–	1	4	1	3	9	1	1	11
Effectif proposé 2021/22	–	1	4	1	3	9	1	1	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la gestion des opérations et des ressources									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	5	11	18	34	11	8	53
Effectif proposé 2021/22	–	–	5	11	18	34	11	8	53
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés 2020/21 ^b	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés 2021/22 ^b	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Section de la gestion des opérations et des ressources)									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	5	12	18	35	11	8	54
Effectif proposé 2021/22	–	–	5	12	18	35	11	8	54
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section Services									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	5	5	33	43	34	17	94
Effectif proposé 2021/22	–	–	6	6	32	44	35	17	96
Variation nette	–	–	1	1	(1)	1	1	–	2

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Emplois de temporaire approuvés 2020/21 ^b	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés 2021/22 ^b	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Section Services)									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	5	6	33	44	34	17	95
Effectif proposé 2021/22	–	–	6	7	32	45	35	17	97
Variation nette	–	–	1	1	(1)	1	1	–	2
Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Effectif approuvé 2020/21	–	–	5	1	26	32	23	10	65
Effectif proposé 2021/22	–	–	5	1	26	32	23	10	65
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2020/21	–	1	19	18	80	118	69	36	223
Effectif proposé 2021/22	–	1	20	19	79	119	70	36	225
Variation nette	–	–	1	1	(1)	1	1	–	2
Emplois de temporaire approuvés 2020/21 ^b	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés 2021/22 ^b	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Effectif approuvé 2020/21	–	1	19	20	80	120	69	36	225
Effectif proposé 2021/22	–	1	20	21	79	121	70	36	227
Variation nette	–	–	1	1	(1)	1	1	–	2

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 5
Changements proposés : composante 2 (Appui), Section Services

Unité administrative	Changement proposé	Postes/emplois de temporaire			Description
		Nombre	Classe		
Groupe du génie	Création	1	P-4		
	Création	1	GN		
Groupe des transports	Reclassement	1	P-4		Catégorie d'origine : Service mobile
	Reclassement	(1)	Service mobile		Classe de destination : P-4
Total		2			

Section Services

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

42. La FISNUA opère dans un environnement peu accessible et isolé, où elle ne peut guère compter sur des services municipaux ou sur des prestataires locaux. C'est donc à son groupe de la gestion des installations et de l'environnement qu'il revient d'assumer l'ensemble des fonctions de gestion de l'environnement. Bien qu'il soit épaulé par un prestataire extérieur, le Groupe doit coordonner et gérer des activités complexes et prenantes de gestion de l'environnement et des installations (gestion des déchets, approvisionnement énergétique, gestion des eaux usées et administration des camps) dans plus de 20 camps situés dans la zone de la mission. Compte tenu de leur complexité, ces activités doivent être supervisées par un(e) ingénieur(e) ou un(e) spécialiste de la gestion des installations de la classe P-4. Jusqu'ici, la supervision de la gestion des installations était assurée par un(e) spécialiste des questions d'environnement (P-4), ce qui réduisait les capacités de supervision en matière environnementale. Afin de garantir la bonne marche des activités de planification, de gestion des ressources, d'estimation des risques et d'assurance qualité et dans l'objectif plus large d'améliorer la prestation des services, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion des installations (P-4).

43. Depuis la renégociation du mémorandum d'accord signé avec le pays fournisseur de contingents, qui a conduit à une réduction sensible des capacités de génie de la mission, le Groupe du génie est chargé d'aider les membres des contingents à entretenir les infrastructures des sites de la mission. Cette situation a entraîné un surcroît de travail qui, combiné au plan de construction existant, a mis les moyens du Groupe du génie à rude épreuve, ledit surcroît de travail ne s'étant pas accompagné d'une hausse des effectifs. Sur le plan environnemental, ce manque de personnel a entraîné une augmentation du volume de déchets non traités et une dégradation des conditions sanitaires dans de nombreux camps de la Force, où les déchets solides et liquides ne sont pas correctement éliminés. La Force s'emploie actuellement à remédier au problème en se procurant différents articles d'équipement majeur dont le Groupe du génie doit désormais assurer l'entretien. Le cadre normatif applicable en matière environnementale s'est sensiblement étoffé et la Force est tenue de veiller au respect des politiques, des directives et pratiques optimales concernant l'environnement ainsi que la sécurité et la santé au travail, en particulier depuis la promulgation de son plan et de sa stratégie de gestion des déchets. La Force est déterminée à minimiser l'impact de ses activités et à faire le nécessaire pour gérer correctement ses déchets tout au long de son cycle de vie. Les mesures citées permettront de réduire les coûts, de mieux intégrer la protection de l'environnement à l'ensemble des activités de la mission, de sensibiliser le personnel et la population locale et d'améliorer leur santé et leur sécurité. Il est donc proposé de créer un poste d'assistant(e) chargé(e) de la gestion des déchets (agent(e) des services généraux), dont le (la) titulaire épaulerait le (la) spécialiste de la gestion des déchets. Il est prévu que la Force exploite 34 stations d'épuration et 23 installations de purification de l'eau, réparties entre 20 camps. De plus, la Force construit actuellement, dans chacun des sites où elle est présente en permanence, des déchetteries équipées d'au moins un incinérateur et un composteur. La création d'un poste d'assistant(e) chargé(e) de la gestion des déchets lui permettra de s'assurer que les activités sont conçues à partir des besoins opérationnels et que l'exécution de son plan et de sa stratégie de gestion des déchets est dûment supervisée.

44. Il est également proposé de reclasser à P-4 le poste de Chef du Groupe des transports (FS-6). Les services de transport sont essentiels à l'exécution des principaux éléments du mandat de la Force et de son projet le plus important du

moment, à savoir l'initiative relative à la mobilité de la Force. Pour une mobilité efficace et efficiente, la Force doit pouvoir transporter du personnel et du matériel dans toute la zone de la mission, tout au long de l'année. Sa mobilité étant limitée, la Force n'est pas à même d'exécuter certaines activités prescrites, notamment en termes de protection, pendant la saison des pluies. De ce fait, ses ressources, y compris humaines, sont sous-utilisées pendant au moins quatre mois de l'année. Pour réduire les périodes d'inactivité, le Groupe des transports doit pouvoir compter sur des capacités techniques et des capacités de gestion supplémentaires, qui lui permettraient de mieux entretenir et administrer la flotte d'engins lourds de la mission et d'offrir des services de transport et de planification logistique efficaces et intégrés à l'appui de l'exécution du mandat.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)=(3) – (2)	(5)=(4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	6 794,3	6 822,8	4 810,4	(2 012,4)	(29,5)
Contingents	123 727,5	107 123,8	112 223,7	5 099,9	4,8
Police des Nations Unies	1 677,6	5 572,9	5 474,7	(98,2)	(1,8)
Unités de police constituées	–	12 019,9	3 156,4	(8 863,5)	(73,7)
Total partiel	132 199,4	131 539,4	125 665,2	(5 874,2)	(4,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	34 133,9	38 744,1	44 931,6	6 187,5	16,0
Personnel recruté sur le plan national	3 027,9	3 010,5	3 375,7	365,2	12,1
Volontaires des Nations Unies	1 860,7	1 884,4	1 988,0	103,6	5,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 106,9	1 566,0	1 785,3	219,3	14,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	40 129,4	45 205,0	52 080,6	6 875,6	15,2
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	621,6	383,7	621,6	237,9	62,0
Voyages officiels	734,5	839,7	869,5	29,8	3,5
Installations et infrastructures	34 035,4	34 561,3	38 613,3	4 052,0	11,7
Transports terrestres	4 339,2	1 959,3	2 324,8	365,5	18,7
Opérations aériennes	15 557,9	20 970,4	20 803,4	(167,0)	(0,8)
Opérations maritimes ou fluviales	1 058,9	–	611,2	611,2	–
Communications et informatique	10 341,5	9 238,1	10 341,5	1 103,4	11,9
Santé	1 172,7	341,4	462,9	121,5	35,6
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	18 319,9	18 245,6	17 578,2	(667,4)	(3,7)
Projets à effet rapide	499,9	500,0	500,0	–	–
Total partiel	86 681,5	87 039,5	92 726,4	5 686,9	6,5
Montant brut	259 010,3	263 783,9	270 472,2	6 688,3	2,5
Recettes provenant des contributions du personnel	3 152,4	3 331,0	3 576,0	245,0	7,4
Montant net	255 857,9	260 452,9	266 896,2	6 443,3	2,5
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	259 010,3	263 783,9	270 472,2	6 688,3	2,5

B. Contributions non budgétisées

45. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	453,3
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	453,3

^a Valeur estimative de parcelles situées à Abyei, Gok Machar et Kadougli, des terrains sur lesquels sont implantées les bases opérationnelles des compagnies, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports.

C. Gains d'efficience

46. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	71,0	L'installation de lampes solaires et la construction de cinq parcs solaires photovoltaïques d'une puissance installée de 400 kWc devrait permettre de réduire la consommation de carburant
Total	71,0	

D. Taux de vacance

47. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2021/22 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20</i>	<i>Taux budgétisé 2020/21</i>	<i>Projection 2021/22</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	36,0	40,0	25,0
Contingents	(3,5)	4,0	3,0
Police des Nations Unies	81,1	25,0	25,0
Unités de police constituées	100,0	44,9	91,6

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2019/20</i>	<i>Taux budgétisé 2020/21</i>	<i>Projection 2021/22</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7,9	8,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	0,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	9,6	10,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	11,8	3,0	3,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	100,0	10,0	10,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

48. Les taux de vacance proposés tiennent compte des données d'expérience recueillies jusqu'ici par la Force et des circonstances qui lui sont propres pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Les coefficients délais de déploiement retenus pour les militaires et le personnel de police tiennent compte des tendances observées pendant les déploiements récents et plus anciens, ainsi que des déploiements prévus. Pour le personnel civil, les taux de vacance proposés tiennent compte des taux de vacance observés par le passé, des taux d'occupation actuels et des situations auxquelles la Force s'attend à être confrontée au cours de l'exercice.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

49. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 38 200 700 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	22 158,0	438,7	22 596,7
Soutien logistique autonome	15 470,6	133,4	15 604,0
Total	37 628,6	572,1	38 200,7

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	2,2	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juillet 2017
Usage opérationnel intensif	2,1	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juillet 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,4	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} juillet 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0		

F. Formation

50. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	0,0
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	255,5
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	161,9
Total	417,4

51. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2021/22, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>	<i>Nombre effectif 2019/20</i>	<i>Nombre prévu 2020/21</i>	<i>Nombre proposé 2021/22</i>
Formation interne	9	64	115	0	41	45	19	91	127
Formation externe ^a	23	81	161	3	14	21	3	11	13
Total	32	145	276	3	55	66	22	102	140

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

52. Durant l'exercice 2021/22, des cours seront offerts au personnel recruté sur les plans international et national, aux militaires et au personnel de police de la Force afin de perfectionner leurs compétences et leurs connaissances, notamment dans les domaines suivants : administration, budget et finances, opérations aériennes, transports terrestres, gestion des ressources humaines, développement organisationnel, processus de paix, achats et gestion des marchés, approvisionnement et gestion des biens et sécurité. L'augmentation du nombre de participants est due essentiellement au fait que des activités de formation prévues en 2019/20 et 2020/21 ont été reportées à cause des restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19. La mission proposera des formations en ligne en lieu et place de formations en présentiel, si possible.

G. Services de détection des mines et de déminage

53. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	10 777,4

54. Les crédits demandés au titre des services de détection des mines et de déminage serviront à couvrir le personnel recruté sur les plans international et national (3 112 500 dollars), les voyages officiels (125 900 dollars), deux contrats passés avec un partenaire d'exécution chargé de réduire la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (6 616 200 dollars), le matériel (33 500 dollars) et les frais de fonctionnement (78 200 dollars). Le reliquat correspond aux frais d'appui et aux frais de gestion à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit respectivement 298 578 dollars et 512 560 dollars.

H. Autres activités relatives aux programmes

55. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2021/22 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	5,4
Renforcement de la confiance	28,3
Projets de stabilisation des communautés	38,7
Lutte contre la violence de proximité	69,5
Droits humains	24,4
Consolidation de la paix	85,7
État de droit et réforme du secteur de la sécurité	34,9
Total	286,9

56. Dans le projet de budget pour l'exercice 2021/22, un montant de 286 900 dollars est prévu pour financer les autres activités relatives aux programmes. Le personnel de police nouera un dialogue avec les collectivités locales dans le cadre d'activités de police de proximité menées à Abyei, Agok et Diffra et de divers programmes, ateliers, campagnes et séances de formation visant à répondre aux besoins exprimés par la population. Ces activités porteront sur des questions prioritaires, notamment la prévention et la réduction de la criminalité, les programmes de police de proximité et de communication, les questions relatives au genre et aux enfants, le renforcement des capacités des comités de protection des populations locales pour ce qui est du maintien efficace de l'ordre en l'absence du Service de police d'Abyei, la mise en place de programmes de gestion de la population des centres de détention des comités de protection qui soient conformes aux normes internationales en matière de droits humains, et l'appui aux mécanismes de gouvernance traditionnels aux fins du maintien d'un climat de paix. En outre, la composante opérationnelle mettra l'accent notamment sur l'amélioration du dialogue entre les communautés, la promotion de la paix pendant la période de migration, les questions de genre, de protection et de gouvernance et la gestion des frontières.

I. Projets à effet rapide

57. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2021/22, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2019/20 (montant effectif)	500,0	15
2020/21 (montant approuvé)	500,0	25
2021/22 (montant proposé)	500,0	25

58. Il est proposé de financer 25 projets en 2021/22, notamment dans les domaines suivants : moyens de subsistance, justice traditionnelle et état de droit, développement local et social, questions de genre et éducation. Ces projets mettent une abondance de savoir-faire, de connaissances et de fonds au service de collectivités qui en ont besoin et contribuent à apaiser les tensions entre les communautés, qui peuvent mener au déclenchement d'hostilités, et à renforcer la confiance entre la FISNUA et la population, notamment à faire accepter à cette dernière les tâches et activités prescrites qui visent à renforcer la confiance dans le processus de paix.

III. Analyse des variations¹

59. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I, section B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(2 012,4)	(29,5 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

60. La diminution des crédits demandés tient essentiellement à la réduction de l'effectif maximum autorisé pour les observateurs militaires, qui a été ramené à 168 pour 2021/22, contre 225 en 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Contingents	5 099,9	4,8 %

• Mandat : augmentation des effectifs militaires

61. L'augmentation des crédits demandés tient principalement au fait que les effectifs des unités existantes ont été revus et au fait que les pays contributeurs de contingents respectent désormais mieux les normes acceptées en matière de disponibilité opérationnelle de l'équipement majeur et de soutien logistique autonome. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses afférentes aux rations, dont le coût unitaire a été négocié à la baisse lors de la signature d'un nouveau contrat.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(8 863,5)	(73,7 %)

• **Mandat : retard pris dans le déploiement des unités de police constituées**

62. La diminution des crédits demandée est principalement due au retard prévu du déploiement des trois unités de police constituées, comprenant chacune environ 160 membres.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	6 187,5	16,0 %

• **Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements**

63. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) la hausse du coefficient d'ajustement, qui a été fixé à 71,1 à compter du 1^{er} décembre 2020, le taux retenu pour l'exercice 2020/21 étant de 44,6 ; b) la proposition tendant à créer un poste soumis à recrutement international (P-4) et à en reclasser un autre (de FS-6 à P-4). Cette augmentation est en partie compensée par l'application, compte tenu des taux d'occupation actuels et des projections en la matière, d'un taux de vacance plus élevé (10,0 %, contre le taux de 8,0 % retenu pour l'exercice 2020/21).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	365,2	12,1 %

• **Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements**

64. L'augmentation des dépenses prévues est due à : a) la révision à la hausse du traitement du personnel local au Soudan, qui a été fixé à 1 619 dollars par mois à compter du 1^{er} décembre 2020, contre 1 564 dollars par mois en 2020/21 ; b) l'augmentation du montant de la prime de danger, qui est passé à 659 dollars par mois et par membre du personnel éligible, contre 637 dollars par mois dans le budget approuvé de l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	103,6	5,5 %

• **Paramètres budgétaires : augmentation des frais d'administration**

65. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le taux appliqué pour les dépenses d'appui aux programmes a été porté de 8 % à 13 %.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	219,3	14,0 %

• **Paramètres budgétaires : moyens et produits revus à la hausse**

66. L'augmentation des crédits demandés s'explique par la suppression du coefficient délais de déploiement appliqué à l'emploi de temporaire dont la création a été proposée dans le projet de budget pour l'exercice 2020/21 et par l'application du nouveau barème des traitements pour le personnel recruté sur le plan international au Soudan à compter du 1^{er} décembre 2020.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	237,9	62,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

67. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le recours accru aux services de consultants, dû au fait qu'il est nécessaire d'accélérer les projets environnementaux jugés essentiels pour réduire l'empreinte écologique de la mission. Le manque de savoir-faire en matière d'environnement au niveau local fait de l'embauche de consultants externes le moyen le plus adéquat de réaliser des progrès tangibles.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	4 052,0	11,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

68. L'augmentation des crédits demandés tient principalement : a) aux prévisions concernant la consommation de carburant, qui ont été revues à la hausse pour tenir compte des données disponibles sur la consommation passée ; b) aux nouveaux arrangements contractuels, qui porteront sur des services d'une portée accrue ; c) à la construction de logements pour les nouveaux contingents et à la modification, la rénovation et l'entretien des sites existants inachevés ou trop vieux ; d) à l'achat de matériel de sécurité et de sûreté ; e) à l'acquisition de matériaux de construction, de fournitures pour la défense de périmètres, de bâtiments préfabriqués, de moyens d'hébergement et de matériel de réfrigération ; f) à l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique, notamment du matériel nécessaire à l'application du plan d'action environnemental de la mission. Cette augmentation est en partie compensée par la baisse des dépenses afférentes à l'achat de matériel de traitement de l'eau et de distribution du carburant.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	365,5	18,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

69. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'achat de véhicules de pompiers pouvant accéder aux bâtiments où sont logés les membres du personnel, qui sont pour l'instant inaccessibles avec les plus grands véhicules.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(167,0)	(0,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

70. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que le coût du carburant devrait s'établir à 0,79 dollar par litre, contre le prix de 0,85 dollar par litre retenu pour l'exercice 2020/21, et par la diminution du nombre d'heures de vol prévues pour les hélicoptères. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre des avions, due à l'augmentation prévue du nombre d'heures de vol.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	611,2	–

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

71. L'augmentation des crédits demandés est due à l'achat de conteneurs maritimes destinés au transport de matériel, notamment de bâtiments préfabriqués, de moyens d'hébergement, de matériel de réfrigération et de matériaux de construction, achat pour lequel aucun crédit n'a été prévu dans le budget de l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	1 103,4	11,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

72. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux coûts, plus élevés que par le passé, liés aux nouveaux contrats conclus pour l'entretien du matériel informatique et de communication et pour les services d'appui. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues au titre du matériel informatique et de communication, des services de télécommunication et de réseau et des services d'information.

	<i>Variation</i>	
Santé	121,5	35,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

73. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'achat de matériel en raison de la pandémie de COVID-19.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(667,4)	(3,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

74. La diminution des crédits demandés tient principalement au fait que les dépenses prévues au titre du fret et les dépenses connexes pour l'exercice 2021/22 sont inférieures à celles de l'exercice précédent.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

75. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei se présentent comme suit :

- a) ouverture de crédits de 270 472 200 dollars aux fins du fonctionnement de la mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 ;
- b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 22 539 350 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/283 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 74/283)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 9)</p>	<p>Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies mis à jour au 30 juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices précisant quand elles doivent être utilisées.</p>
<p>Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 10)</p>	<p>Le Secrétariat a chargé un(e) consultant(e) d'évaluer les pratiques d'achat de l'Organisation dans le domaine de l'aviation et de formuler des recommandations pour renforcer les capacités dans ce domaine. L'étude porte essentiellement sur les différentes méthodes d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) appliquées dans le domaine de l'aviation et sur les enseignements tirés de l'expérience acquise à ce jour. Les résultats de l'étude devraient être disponibles sous peu.</p> <p>Il est indiqué à la section 1.4 du Manuel des achats que la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs en vue de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques fournies à toutes les parties, confidentialité des offres, etc.). Les informations concernant l'adjudication des marchés et les commandes de toutes les entités du Secrétariat sont désormais disponibles sur le site Web et sur l'application mobile de la Division des achats de l'ONU.</p>
	<p>Cette disposition figure également dans les orientations figurant dans le Manuel des achats, en particulier à la section 10.2.1 (Publication des marchés</p>

attribués). Le site Web de la Division des achats a été mis à jour, l'objectif étant de le rendre plus accessible et de fournir des informations supplémentaires, notamment en ce qui concerne la prévision des besoins des missions politiques spéciales et les marchés attribués par celles-ci. Il sera de nouveau mis à jour avec des informations complémentaires d'ici au deuxième trimestre 2021.

Les fournisseurs qui ont participé à des appels à la concurrence ayant abouti à des attributions supérieures à 200 000 dollars et dont la proposition n'a pas été retenue ont la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires sur les raisons de ce rejet lors d'une séance de bilan. Les soumissionnaires qui restent insatisfaits peuvent déposer une réclamation, qui est examinée par un comité indépendant.

Depuis le 1^{er} août 2020, les fournisseurs qui ont soumis des offres ou des propositions peuvent assister virtuellement à toutes les cérémonies d'ouverture des plis. De plus, conformément aux procédures prévues au chapitre 7 du Manuel des achats (Gestion des soumissions), les rapports d'ouverture des offres présentées en réponse aux appels d'offres et aux invitations à soumissionner peuvent être consultés par les soumissionnaires pendant une période de 30 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Au chapitre 13 (Gestion et administration des contrats) du Manuel des achats, il est indiqué que, conformément aux principes de transparence et de responsabilité en matière de passation de marchés, et afin de faciliter les audits internes et externes, les responsables des achats doivent tenir, pour chaque appel à la concurrence et chaque contrat, des dossiers complets recensant toutes les étapes du processus.

En ce qui concerne les services de transport aérien, lors des appels d'offres, les fournisseurs sont informés à l'ouverture des plis des types d'appareils offerts par tous les soumissionnaires ainsi que du prix de chaque appareil. Une fois le marché adjugé, les informations concernant le prix de l'offre retenue sont publiées sur le site Web de la Division des achats.

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Force au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 11)

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance sera introduit à la FISNUA au cours de l'exercice 2020/21, dès que les restrictions en matière de voyage le permettront ou qu'il sera possible de procéder efficacement à la mise en service du Système à distance. Grâce à ce Système, la Force pourra : a) élaborer un plan à l'échelle de la mission, ancré dans le contexte local et axé sur la manière dont elle pourrait obtenir les meilleurs résultats possibles

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Force et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 12)

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats et d'améliorer la transparence, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 13)

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 17)

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de la Force, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de la Force (par. 18)

dans le cadre de son mandat ; b) évaluer les effets et l'efficacité de ses opérations, en se fondant sur des données et des analyses ; c) réviser et mettre à jour régulièrement son plan en tenant compte de l'évolution de la situation au niveau local et des données disponibles à ce sujet ainsi que de l'efficacité des activités menées.

La Force juge prioritaires l'organisation d'une visite d'inspection avant déploiement et le déploiement du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, afin de faciliter la collaboration entre la Force, la police, les groupes d'appui à la mission et les services organiques. La FISNUA attend la visite à Abyei de l'équipe d'évaluation de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation dès que les circonstances le permettront.

Consciente de l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité, la FISNUA a mis en place, dans le cadre de ses efforts de gestion du risque institutionnel, un registre interne qui lui permet de recenser les activités à mener dans ce domaine et de consolider les initiatives qu'elle a déjà prises. En outre, pour améliorer les contrôles internes, elle met actuellement en conformité ses processus budgétaires et financiers avec le cadre du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway.

La FISNUA applique une stratégie environnementale triennale qui lui permettra de réduire son empreinte écologique. L'une des pierres angulaires de cette stratégie est l'installation et la mise en service de centres de gestion des déchets sur chacun des sites où la mission est présente en permanence. Pour réduire les émissions de dioxyde de carbone, la Force prévoit également de construire des centrales photovoltaïques d'une capacité totale de 800 kWc au cours des deux prochains exercices budgétaires. Elle améliorera également la qualité de la collecte et de la surveillance des données environnementales en installant le système de gestion à distance des infrastructures de terrain sur tous les sites où elle opère.

Dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2019/20, des fonds ont été consacrés pour la première fois aux activités relatives aux programmes dans le but de permettre des avancées politiques et d'élargir la portée du mandat de la FISNUA, eu égard notamment aux résolutions [2445 \(2018\)](#) et [2469 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles ce dernier a mis l'accent sur la collaboration avec le Soudan et le Soudan du Sud au sujet du statut définitif de la zone d'Abyei, en

application de l'Accord du 20 juin 2011. Dans le cadre de ses activités relatives aux programmes, la FISNUA a continué d'œuvrer en faveur du processus de paix visant à réconcilier les deux parties. À cette fin, elle a apporté son aide financière pour appuyer un certain nombre d'initiatives et faciliter l'établissement de contacts avec de hauts responsables de Khartoum et de Djouba dans le cadre de réunions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, du Comité mixte de contrôle d'Abyei et d'autres réunions de haut niveau. Elle utilise des fonds destinés aux programmes pour contribuer à la mise en place d'un mécanisme de prévention et de règlement des conflits, principalement axé sur le dialogue avec les chefs traditionnels et sur la consolidation des processus et des mécanismes de paix à l'échelle locale, notamment des comités mixtes pour la paix entre les communautés, des tribunaux coutumiers et des organisations de jeunes et de femmes. Elle facilite la gestion des flux migratoires liés à la transhumance en collaboration avec les principales parties prenantes. Elle organise des activités au titre de la composante 1 du cadre de budgétisation (composante Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière), laquelle représente la plus grosse part des travaux de fond menés par la mission. Ces activités sont associées à de grandes catégories et à des réalisations escomptées de l'exécution du mandat de la mission : renforcement de la confiance et projets de stabilisation des communautés ; contrôle des armes détenues par des civils ; lutte contre la violence de proximité ; consolidation de la paix ; droits humains et état de droit. Toutes les données budgétaires sont présentées sous forme de tableaux éditables.

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Force ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Force relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Force des contrôles voulus (par. 19)

La FISNUA ne ménage pas ses efforts pour mettre en place des mécanismes et des stratégies visant à garantir une utilisation judicieuse des ressources affectées aux programmes. Le (la) chef de cabinet/l'administrateur(trice) principal(e) joue à l'heure actuelle un rôle de premier plan dans la définition et la planification des produits prévus et garantit la bonne exécution des activités que la mission mène conformément aux directives sur les activités prescrites relatives aux programmes qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix, ainsi que l'efficacité du suivi et de l'établissement de rapports concernant ces activités. Pour veiller à ce que les fonds servent exclusivement à l'exécution du mandat, les activités relatives aux programmes sont approuvées par le (la) chef de la mission par intérim en fonction des priorités stratégiques de la mission, compte étant également

tenu de l'ambition du Secrétaire général de donner plus d'autonomie aux entités hors siège, ainsi que des orientations stratégiques émanant du Département des opérations de paix, du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel. Comme l'exécution du mandat occupe une place centrale dans l'établissement du budget, les hauts responsables de la FISNUA veillent à ce qu'en matière de planification, l'accent soit mis sur les tâches et les activités prescrites les plus prioritaires et sur les capacités nécessaires à cet effet. La plupart des activités devant être menées concernent le court ou le moyen terme. Seule entité présente à Abyei à avoir été reconnue officiellement par les deux parties, la Force possède un avantage comparatif pour ce qui est de faciliter le dialogue politique. Dans certains cas, il est fait appel à un partenaire d'exécution et à l'Organisation internationale pour les migrations, qui sont chargés de présenter des rapports d'activité et des rapports financiers sur l'exécution du mandat, conformément aux directives de chacune de ces entités. La mission présente également une ventilation des ressources nécessaires au financement des activités de fond et des activités relatives aux programmes, et pour chaque activité mentionnée dans la partie du présent rapport consacrée à la budgétisation axée sur les résultats, elle apporte des précisions sur les résultats obtenus et les indicateurs de succès.

Étant donné le caractère relativement récent du financement des activités relatives aux programmes, la FISNUA a également veillé à ce que les mécanismes existants de contrôle de l'exécution, de la gestion, du suivi de ces activités et de l'établissement de rapports à leur sujet soient rigoureusement appliqués.

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 20)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, réaffirme sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Force, notamment celles du personnel en tenue, et prie le Secrétaire général de renforcer encore les mesures

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la FISNUA, pour donner suite aux demandes formulées.

C'est à la FISNUA qu'incombe en premier lieu la responsabilité d'assurer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en poste à Abyei, en l'absence d'institutions locales chargées de la sécurité. Conformément à son mandat, la Force a établi des bases et déployé des contingents à des endroits

prises à cet égard et de lui faire rapport sur la question dans le prochain projet de budget de la Force (par. 21)

stratégiques afin de sécuriser trois secteurs opérationnels à Abyei et de protéger son personnel et ses opérations, comme elle y est tenue, au moyen d'escortes. Son personnel en tenue, à l'exception des membres des contingents fournis par les pays, est couvert par le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La Force applique une procédure exhaustive de gestion des risques de sécurité, qui lui permet d'analyser et d'évaluer les risques pesant sur la sécurité du personnel civil et du personnel en tenue pour diverses catégories de menaces terroristes : criminalité, conflit armé, troubles civils et autres dangers. Elle prend des mesures de gestion des risques de sécurité afin d'atténuer les risques inhérents à ses activités. En ce qui concerne le personnel en tenue, elle met en œuvre des dispositions relatives aux procédures d'évacuation d'urgence, aux communications, à la formation obligatoire en matière de sécurité, aux exercices de simulation, à la sensibilisation à la sécurité routière et au dispositif relais pour les questions de sécurité, comme prévu dans l'organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des Nations Unies sur le terrain. La mission applique également des mesures de sécurité physique et de sécurité incendie sur tous les sites où elle est présente. Elle met à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des équipements de protection individuelle et de communication, et elle dispose d'une salle radio militaire et d'un centre des opérations de sécurité ouverts 24 heures sur 24 qui lui permettent de faciliter le suivi des mouvements et les interventions d'urgence de la force militaire d'intervention rapide ou de sécurité, tout en menant des opérations dans sa zone de responsabilité.

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Force, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 22)

Les projets à effet rapide sont l'un des principaux moyens de répondre aux besoins les plus pressants de la population d'Abyei et de gagner sa confiance et son adhésion en ce qui concerne l'exécution du mandat de la mission. Ces projets, qui prévoient la mise en place de services et d'infrastructures de base, visent à améliorer de façon impartiale et équitable les moyens de subsistance des Ngok Dinka et des Misseriya.

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Force (par. 23)

Si elle souscrit à l'idée qu'il convient de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, la mission n'a pas trouvé de fonction susceptible d'être confiée à des agents de cette catégorie au cours de l'exercice 2021/22.

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prie de nouveau le

Les taux de vacance de postes qu'il est proposé d'appliquer à la FISNUA pour l'exercice 2021/22 sont fondés sur l'historique des taux de vacance de postes,

Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (par. 24)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement et décide de ne pas supprimer, pendant l'exercice budgétaire en cours, les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus, à l'exception de celui visé au paragraphe 26 (par. 25)

Décide de supprimer un poste d'assistant(e) (transports) (agent des services généraux recruté sur le plan national) (par. 26)

Prie le Secrétaire général de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 27)

Prie également le Secrétaire général de procéder à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités qui s'occupent d'activités de lutte antimines et d'en présenter les résultats dans son prochain rapport (par. 28)

sur les taux d'occupation actuels et sur la situation qui devrait être celle de la Force au cours de l'exercice budgétaire. La FISNUA a pu ramener à zéro le nombre de postes restés vacants depuis plus de deux ans.

La mission est reconnaissante à l'Assemblée générale de son soutien et a réaffirmé sa volonté de passer en revue les postes qui sont vacants depuis deux ans ou plus, et de proposer, dans le projet de budget pour l'exercice 2021/22, soit leur maintien, accompagné d'une nouvelle justification complète de leur utilité, soit leur suppression.

La FISNUA a appliqué la recommandation.

Dans le cadre de l'établissement du budget et de l'évaluation des ressources nécessaires, la mission passera en revue les postes restés vacants depuis au moins deux ans. Elle fournira de nouveau une justification complète de l'utilité des postes dont le maintien est proposé. À défaut, elle proposera leur suppression.

En application du paragraphe 28 de la résolution [74/283](#), le Service de la lutte antimines du Département des opérations de paix a procédé, avec la contribution de la FISNUA, à une évaluation comparative des services fournis par les différentes entités participant aux activités de lutte antimines de la Force, qui sont les suivantes : liaison avec les communautés et sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs ; formation à l'intention des nouveaux arrivants sur les risques liés aux engins explosifs pour les contingents militaires, la police des Nations Unies et le personnel civil ; enquêtes non techniques et techniques ; déminage et dépollution de zone ; évaluation, contrôle et dégagement de routes ; neutralisation des explosifs et munitions ; destruction d'armes et de munitions ; appui aux patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ; inventaires de sites de stockage des munitions ; formation intégrée sur les patrouilles terrestres et formation sur le Mécanisme à l'intention des nouveaux arrivants. Les capacités de déminage militaire de la FISNUA sont en grande partie axées sur les travaux de construction. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui est le partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, assure quant à lui tous les services de déminage nécessaires à l'exécution du mandat de la Force, en collaborant occasionnellement avec celle-ci ou avec la police des Nations Unies à la destruction des armes et des munitions collectées auprès de la

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 29)

population ou à l'organisation de séances de sensibilisation aux risques au niveau local. Le Bureau fournit des services spécialisés et des conseils d'expert visant à permettre à la Force d'opérer de façon conforme aux Normes internationales de la lutte antimines. Intégré depuis longtemps à la mission, il permet de disposer d'une connaissance précieuse du contexte et fait office de dépositaire des bonnes pratiques.

Depuis que l'Assemblée générale a adopté sa résolution 74/283, la FISNUA a maintenu et continué d'approfondir ses échanges réguliers avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, la MINUSS, l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Dans la perspective du retrait imminent de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), la Force a échangé avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies et des parties prenantes dans la région concernant le déploiement à venir de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan nouvellement créée.

La FISNUA s'est entretenue avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique concernant la situation à Abyei, le processus de paix et la nécessité de renforcer le dialogue avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Pleinement déterminée à épauler ce Groupe dans ses efforts visant à favoriser un accord entre les parties sur l'avenir d'Abyei, notamment en organisant la reprise des réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei, elle entend fournir un appui logistique et administratif ainsi que des conseils en vue de la tenue de trois réunions du Comité d'ici le milieu de l'année 2021, en coordination avec le Groupe de mise en œuvre et l'Envoyé spécial.

Pour améliorer ses services en matière de sécurité et garantir la protection des civils, la mission échange avec la MINUSS dans le cadre d'un groupe de travail intermission au sujet de questions d'intérêt commun, comme les migrations transfrontalières et les violences intercommunautaires. La FISNUA compte poursuivre et approfondir sa collaboration avec la MINUSS, notamment en coorganisant avec elle une conférence visant à promouvoir le dialogue entre les communautés de la zone d'Abyei et les communautés des zones voisines au Soudan du Sud, notamment les Nuer et les Twic Dinka.

La coordination et la collaboration sur le plan logistique avec la MINUAD ont permis à la Force d'accroître ses capacités en matière de mobilité.

Comme les années précédentes, le Centre d'appui régional d'Entebbe continuera d'apporter à la FISNUA un appui administratif et logistique au niveau régional.

La nomination d'un(e) chef adjoint(e) de la mission civil(e) renforcera les partenariats, la coopération et la coordination entre la Force et les acteurs régionaux et sous-régionaux, comme le prévoit le budget de la Force pour l'exercice 2020/21 ([A/74/723](#)).

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

([A/74/737/Add.2](#))

Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, il faut systématiquement apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (voir également [A/73/755/Add.11](#), par. 19) (par. 23).

Le Comité consultatif réaffirme qu'une proposition de maintien (accompagnée d'une nouvelle justification) ou de suppression devrait être présentée pour chaque poste resté vacant depuis deux ans ou plus (voir également [A/73/755/Add.11](#), par. 19, [A/69/839](#), par. 67, et résolution [66/264](#) de l'Assemblée générale). Le Comité note que le Secrétaire général n'a pas apporté de nouveau une justification concernant les quatre postes d'assistant(e) susmentionnés qui sont vacants depuis au moins deux ans. Il recommande par conséquent la suppression de ces quatre postes (par. 26).

La mission confirme qu'elle a pris en compte dans son projet de budget les taux de vacance effectifs au moment d'établir les besoins en ressources pour toutes les catégories de personnel civil et qu'elle continuera de le faire.

Les taux de vacance de postes qu'il est proposé d'appliquer à la FISNUA pour l'exercice 2021/22 sont fondés sur l'historique des taux de vacance de postes, sur les taux d'occupation actuels et sur la situation qui devrait être celle de la Force au cours de l'exercice budgétaire. Celle-ci a pu réduire le nombre de postes restés vacants depuis plus de deux ans et poursuivra ses efforts en ce sens. Au moment de l'établissement du présent rapport, un poste était vacant depuis au moins deux ans et le processus de recrutement pour le pourvoir était en cours.

Au moment d'établir un budget et d'évaluer ses besoins en ressources, la mission passera en revue les postes restés vacants depuis au moins deux ans et proposera soit leur maintien, accompagné d'une nouvelle justification complète de leur utilité, soit leur suppression.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

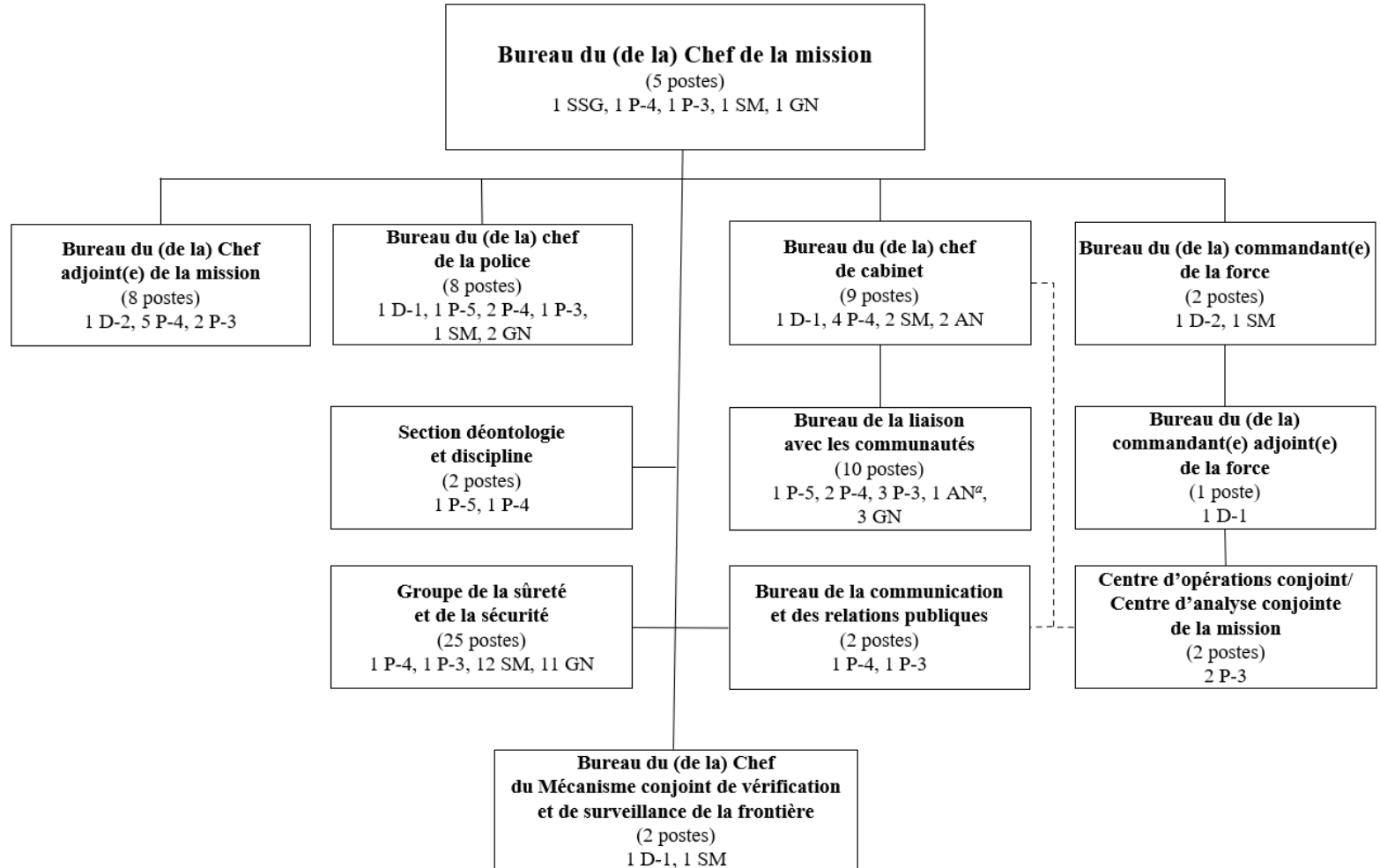
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

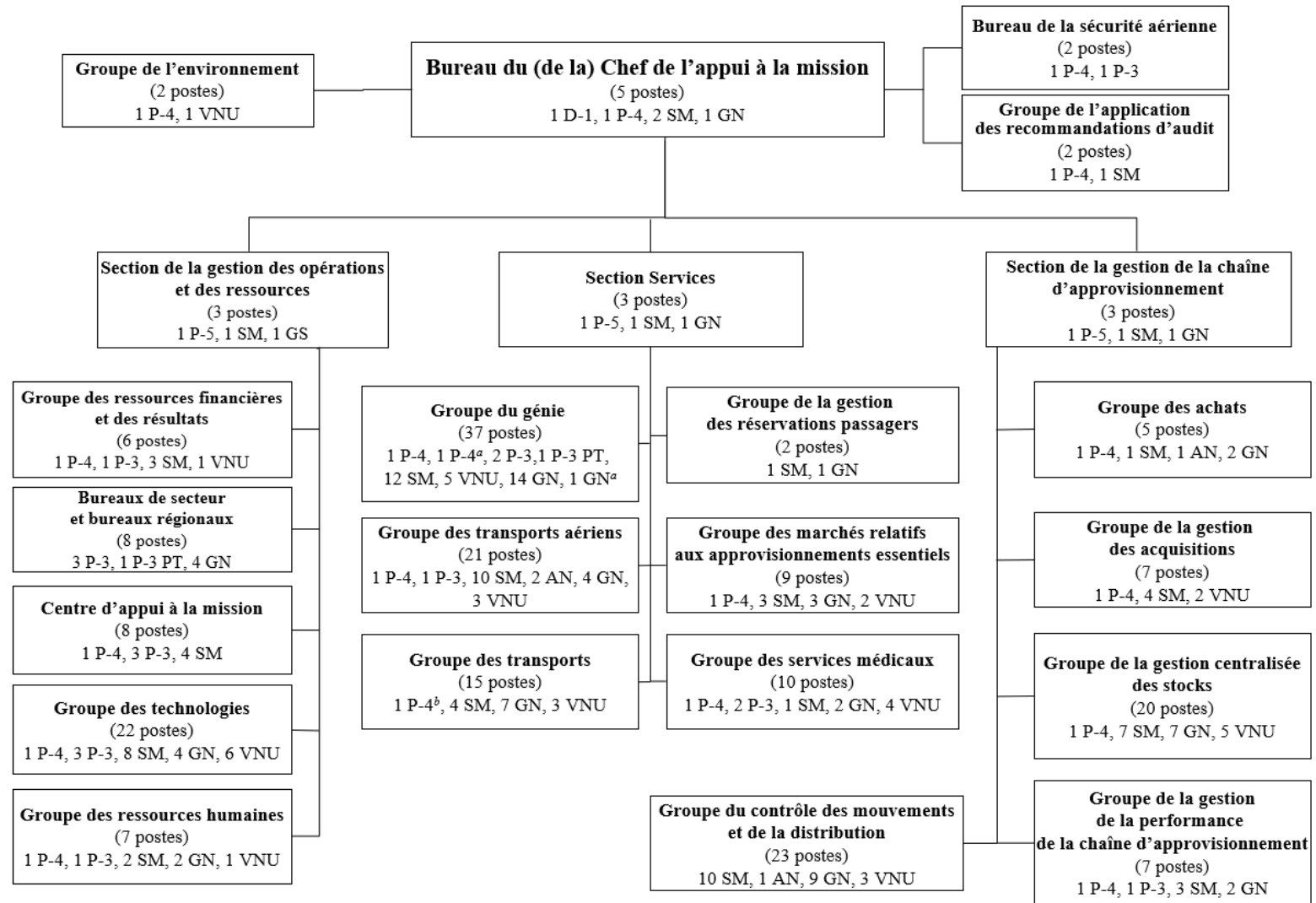
Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques



B. Services d'appui



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

^a Création.

^b Reclassement.

Carte

